

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES ACTIVITES SPORTIVES – SECTION SENIORS

PROCÈS-VERBAL N° 02

La Commission se réunit tous les Mercredis
De 14 heures à 17 heures
N° de Tél. Direct : 04.94.08.60.44 - Portable : 06.71.58.42.69

Réunion Téléphonique du : **Jeudi 23 juillet 2020**

Présidence : **M. Guy BOUCHON**

Délégué du C.D : **M. William PONT**

Secrétaire : **M. Emile TASSISTRO**

Présents : **MM. Jean Pierre FRANCESCHINI – Francis MINISCALCO**

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Poules provisoires 2020/2021

COMPOSITION DES POULES SAISON 2020 / 2021

Les calendriers seront mis en ligne au plus tard dans la semaine du 17 au 21 août 2020 (en attente de précision complémentaire de la Ligue et notamment les calendriers R2

CATEGORIE D1

SC DRAGUIGNAN 1
PTT TOULON HOSPITALIER 1
ST MANDRIER 1
SOLLIES FARLEDE 1
SIX FOURS LE BRUSC 1
LE LAVANDOU 1
COGOLIN 1
ST CYR 1
ESTEREL 1
ST MAXIMIN 1
LE CANNET DES MAURES 1
FREJUS ST RAPHAEL 3
LE PRADET 1
CARQUEIRANNE LA CRAU 2

Cette poule est susceptible de faire l'objet
d'un retour à 12 équipes à la fin de la saison
2020/2021

D2 Poule A	D2 Poule B
STE MAXIME 2 TREMLIN 1 SC TOULON 3 COGOLIN 2 RAMATUELLE FC 2 LA VALETTE U A 2 BORMES MS 1 GRIMAUD FC 1 PAYS DE FAYENCE 1 OLLIOULES 1 ROQUEBRUNE CA 1 ST TROPEZ FC 2	HYERES FC 3 LA LONDE SO 2 LA CADIERE 1 CUERS PIERREFEU 2 LES ARCS 1 BESSE SPORTS 1 FC PUGETOIS 1 MAR VIVO AV 1 FC LA SEYNE 1 NANS 1 GARDIA CLUB 2 ROCBARON FC 1

D3 POULE A	D3 POULE B	D3 POULE C
JS BEAUSSET 1 ST MANDRIER 2 T. HOPITAL 2 JS MOURILLON 1 MAR VIVO AV 2 OLLIOULES 2 LE REVEST 1 JS BERTHE 1 LE PRADET 2 GARDIA CLUB 3 ASPPT HYERES 1 SOLLIES FARLEDE 2	VIDAUBAN 1 BRIGNOLES 1 LE VAL BESSILLON 1 ST MAXIMIN 2 BELGENTIER 1 CARCES 1 BARJOLS 1 VAL D'ISSOLE 1 ROCBARON FC 2 RIAN 1 LA VALETTE 3 SANARY 1	RC LA BAIE 1 TRANS 1 FC PUGETOIS 2 SC DRAGUIGNAN 2 CALLAS CANTON 1 LES ARCS 2 PLAN DE LA TOUR 1 GRIMAUD 2 ASS FREJUS FA 1 SALERNES 1 LA LONDE 3 LORGUES 1

(D3 – répartition géographique)

D4 POULE A	D4 POULE B
PIVOTTE SERINETTE 1 ST CYR 2 BANDOL 1 ST ZACHARIE 2 LA CADIERE 2 ASPPT HYERES 2 YOUNG CARITAS 1 SANARY 2 US PRADET 3 BARJOLS 2 NANS SC 2 SOLLIES FARLEDE 3 ST MAXIMIN 3 BRIGNOLES 2 TOURVES 1 BORMES 2	RC LA BAIE 2 LE LAVANDOU 2 ROQUEBRUNE CA 2 LORGUES 2 TRANS 2 BRAS 1 STE MAXIME 3 ESTEREL 2 BARJOLS 2 BESSE SPORTS 2 PIGNANS 1 TARADEAU 1 VAL DES ROUGIERS 1 VIDAUBAN 2

REPRISE DES CHAMPIONNATS : Le 27 septembre 2020

*Prochaine Réunion
sur convocation*

Le Président : Guy BOUCHON
Le Délégué du C.D. : William PONT
Le Secrétaire : Emile TASSISTRO